Publié le

-



EXTRAIT DU REGISTRE DES ID: 085-218501096-20230403-2023AVRDEL7-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 28 mars 2023 Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

<u>Présents</u>: Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN-Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée: Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 32

30 à la délibération 4

Nombre de conseillers votants :

31 à la délibération 4

32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DIVERSE

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville propose d'attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Montant	Imputation
Subvention exceptionnelle		024 – 65748
AMIS SPORTIFS DES ECOLES PUBLIQUES	500,00 €	
TOTAL	500,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu la demande de subvention de ladite association,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 22 mars 2023,

Vu le rapport d'Isabelle CHARRIER-FONTENIT,

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID: 085-218501096-20230403-2023AVRDEL7-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le versement de la subvention sus-désignée,

- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2023 – compte 024-65748,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à signer une convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec l'association si nécessaire.

Christophe VERONNEAU Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023 Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023

Notifié le :

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire